

ARGUMENTAIRE

La globalisation des échanges, l'ouverture généralisée des marchés et la croissance constante du volume des investissements étrangers suite à la disparition quasi totale des lois internes défavorables à l'investissement étranger ont revigoré le droit de l'investissement longtemps marqué par sa pauvreté normative, sa faible juridicité et son autonomie limitée. La densité normative acquise par le droit de l'investissement tient à plusieurs facteurs parmi lesquels l'accroissement sans précédent du nombre des traités bilatéraux relatifs à la promotion et à la protection des investissements, l'apparition de pôles économiques sous l'impulsion des traités d'intégration régionale, la multiplication des zones de libre-échange aussi bien bilatérales que multilatérales et le développement spectaculaire de l'arbitrage transnational dont l'évolution tend à la fois vers une juridictionnalisation de plus en plus manifeste et une décentralisation désordonnée. L'internationalisation du droit de l'investissement subjugué de par sa rapidité et interpelle, voire inquiète, quant aux diverses voies empruntées. Des concepts établis se trouvent bouleversés, d'autres connaissent une extension considérable de leur champ d'application, un désordre normatif résulte notamment de sentences arbitrales qui ne vont pas toujours dans le même sens. Plus que jamais la sécurité que ce droit est censé assurer est à l'ordre du jour. De nouvelles enceintes de régulation et de codification émergent de manière à encadrer l'évolution actuelle du droit de l'investissement vers de nouveaux impératifs, nés de la mondialisation. Toute la question est aujourd'hui de savoir si le bilatéralisme ou le régionalisme pourront faire l'économie d'une convention multilatérale, et sinon quelle convention ? Avec quel contenu ? Et dans quelle enceinte sera-t-elle négociée ?

Le colloque qu'organise le DRIMAN projette d'observer les orientations prises par ces transformations et d'en délimiter les enjeux tant pour l'Etat que pour l'investisseur privé étranger.

Le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis a l'honneur de vous inviter à prendre part au colloque qui se tiendra à l'Hôtel Melià El Mouradi Gammarth les 3 et 4 mars 2006.

Faculté de droit et des sciences politiques
1060 Campus Universitaire Tunis.
Tél. : 216.71. 873.940/871.323
Fax. : 216.71.872.139
DRIMAN : www.urdi.fdspt.rnu.tn/

Hôtel Melià El Mouradi
Gammarth
Tél. 216.71.91.15.11
Fax. : 216. 71.91.37.54
Site : www.elmouradi.com

Faculté de Droit et des Sciences
Politiques de Tunis
Laboratoire Droit des Relations Internationales,
des Marchés et des Négociations

Colloque international

3 - 4 Mars 2006
Hôtel Melià El Mouradi Gammarth

**OÙ VA LE DROIT DE
L'INVESTISSEMENT ?**

CONTACTS

Ferhat Horchani : fh.horchani@gnet.tn
Mounir Snoussi : Mounir.Snoussi@fdspt.rnu.tn

Avec le soutien

Fondation Hanss Seidl,
Institut Français de Coopération
Cabinet Debevoise & Plimpton (Paris)
Cabinet Kallel & Associates (Tunis), CIRDI(Washington)

INVITATION

Vendredi 3 mars 2006
Matinée

08:30 Ouvertures Par M. Hédi Ben Mrad, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis et M. le Représentant de la fondation Hanss Seidl à Tunis.

Allocution de M. Lazhar Bouny, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie.

09:00 Rapport introductif, M. Ferhat Horchani, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, Président de la Cour Arabe d'Investissement.

1^{ère} Séance : Où vont les concepts et normes du droit de l'investissement ?

Modérateur : Maître Legum Barton

09:30 Commerce et investissement, M. Dominique Carreau, Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne.

10:00 Standards de protection et de traitement des investissements, principes généraux de droit et coutume internationale : vers la codification des normes ? Mme. Geneviève Bastid-Burdeau, Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne.

10:30 Où va la clause de la nation la plus favorisée ?, Melle. Hind Labidi, Doctorante à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis.

10:45 Consentement et droit de l'investissement, M. Noureddine Gara, Maître de Conférences agrégé à la Faculté de Droit de Jendouba.

11:15 Pause.

Modératrice : Mme. H. Jalal

11:30 Investissement et propriété intellectuelle, Maître Sami Kallel, Kallel & Associates, Tunis.

12:00 Les pratiques nationales en matière d'incitations aux investissements étrangers : standardisation et concurrence déloyale entre Etats, M. Néji Baccouche, Professeur, ancien Doyen de la Faculté de Droit de Sfax.

12:30 Les mesures équivalentes à une expropriation, M. Sébastien Manciaux, Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Dijon, Université de Bourgogne.

13:00 Débat.

Vendredi 3 mars 2006
Après-midi

2^{ème} Séance

Où vont les sources du droit de l'investissement ?

Modérateur : M. S. Manciaux

14:30 Les garanties de l'investissement étranger en Tunisie, Mlle. Lamia Darghouth, Assistante à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales, docteur en droit et M. Abdelhamid Abed, Maître de Conférences à l'Institut des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis.

15:00 Les nouveaux modèles de traités bilatéraux de protection et de promotion des investissements : exemples des modèles américain et canadien, Mlle. Ichrak Ayed et M. Mohamed Abida, Doctorants à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

15:20 L'arbitrage Etat-investisseur dans les accords américains récents de libre-échange, Melle. Inès Marzouki, Doctorante à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Tunis.

15:40 Le droit de l'investissement au Maghreb : unité ou pluralité ?, Melle. Imen Sarsar et M. Anis Bettaieb, Doctorants à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

16:00 Pause.

Modérateur : M. Dominique Carreau

16:15 Zones de libre-échange et droit de l'investissement : exemple de la zone de libre-échange Maroc-Etats-Unis d'Amérique, Mme. Hind Jalal, Chef de service, Ministère des Finances et de la Privatisation, Maroc.

16:45 Droit de l'investissement et droits de l'homme, M. Philippe Kahn, Professeur émérite, Université de Bourgogne, Directeur de recherche émérite du CNRS.

17:15 Débat.

Samedi 4 mars 2006
Matinée

3^{ème} Séance

Où vont les modes de règlement des différends ?

Modératrice : Mme. G. Bastid-Burdeau

09:00 L'arbitrage transnational face à un désordre procédural : la concurrence des procédures et les conflits de juridictions, M. Walid Ben Hamida, Maître de Conférences à Sciences Po. Paris et à l'Université de Bretagne-Sud, Vannes.

09:30 Le déni de justice dans le contentieux de l'investissement international : l'affaire Loewen c. Etats-Unis d'Amérique, Melle. Rym Ben Khélifa, Doctorante à la faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

10:00 La cohérence de la jurisprudence du CIRDI, M. Mounir Snoussi, Assistant à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis, docteur en droit.

10:30 La réforme du CIRDI : vers une juridictionnalisation de l'arbitrage transnational ?, Maître Legum Barton, Debevoise & Plimpton LLP, Paris.

11:00 Arbitrage Etat-investisseur et ordre public transnational, M. Lotfi Chedly, Maître de Conférences agrégé à la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.

11:30 Débat.

12:00 Pause

Modérateur : M. Ph. Kahn

12:30 Conclusions, M. Patrick Juillard, Professeur émérite à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne.

13:00 Clôture des travaux.